Le CICR et ses services

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport sur l'activité du Comité international de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): **- (1953)**

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

PREMIÈRE PARTIE

La première partie de ce rapport examine la structure et le financement du Comité international de la Croix-Rouge [1] ainsi que ses activités traditionnelles pour le soulagement des maux issus de la guerre mondiale.

I. — LE CICR ET SES SERVICES

1. COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

a) Généralités.

Depuis le dernier rapport, le CICR a décidé de revenir, pour la vice-présidence, au principe du roulement qui avait été antérieurement appliqué. En conséquence, au début de la période qui fait l'objet du présent rapport, il a réélu vice-président pour 1953, M. Léopold Boissier et nommé pour 1953 et 1954, M. Frédéric Siordet.

Le 25 juillet 1953, M. Max Huber, président d'honneur du CICR, a fêté le 30e anniversaire de son entrée au service de la Croix-Rouge internationale. Le CICR a tenu à lui exprimer ses félicitations dans des messages empreints d'admiration et de gratitude.

Peu après, le 13 août, le CICR perdait l'un de ses anciens membres, M. Lucien Cramer. Celui-ci avait servi à l'Agence internationale des prisonniers de guerre en 1915 et 1916 ; puis, il était devenu membre du Comité où il s'était consacré avec

[1] Par souci de concision, le Comité international de la Croix-Rouge sera désigné, dans le présent rapport, par les lettres « CICR ».

distinction à l'action humanitaire pour la protection des populations civiles. Une notice nécrologique a rappelé les services rendus par lui à l'œuvre de la Croix-Rouge [1].

b) Liste des membres du CICR au 31 décembre 1953.

MM. Max Huber,	docteur en droit, ancien président de la Cour permanente de justice internationale, *président d'honneur* (1923) [2].
Paul Ruegger,	docteur en droit, ancien ministre de Suisse en Grande-Bretagne et en Italie, *président* (1948).
Jacques Chenevière,	docteur ès lettres h.c., (1919).
Mlle Lucie Odier,	ancien chef du Service des infirmières-visiteuses de la section genevoise de la Croix-Rouge suisse (1930).
MM. Carl-J. Burckhardt,	docteur en philosophie, ancien ministre de Suisse en France (1933).
Edouard Chapuisat,	docteur ès lettres h.c. (1938).
Alec Cramer,	docteur en médecine (1938).
Martin Bodmer,	docteur en philosophie h.c. (1940).
Ernest Gloor,	docteur en médecine, (1945).
René van Berchem,	docteur en droit, banquier (1946).
Léopold Boissier,	docteur en droit, professeur à l'Université de Genève, ancien secrétaire général de l'Union interparlementaire, *vice-président* (1946).

[1] Voir *Revue internationale de la Croix-Rouge* (août 1953).

[2] Les années indiquées entre parenthèses désignent les dates de nomination des membres du CICR.

MM. Paul Carry,	docteur en droit, professeur à l'Université de Genève (1946).
Edmond Grasset,	docteur en médecine, professeur à l'Université de Genève, directeur de l'Institut d'hygiène (1946).
Général Henri Guisan,	ancien commandant en chef de l'Armée suisse (1948).
MM. Alfredo Vannotti,	docteur en médecine, professeur à l'Université de Lausanne (1949).
Rodolfo Olgiati,	ancien directeur du Don suisse (1949).
Mlle Marguerite van Berchem,	ancien chef de service à l'Agence centrale des prisonniers de guerre (1951).
MM. Frédéric Siordet,	avocat, conseiller du CICR depuis 1943, *vice-président* (1951).
Marcel Junod,	docteur en médecine, délégué du CICR de 1935 à 1946 (1952).
Ernest Nobs,	ancien conseiller fédéral (1952).

c) Séances du Comité.

Au cours de l'année, le Comité s'est réuni régulièrement et a tenu vingt-six séances dont huit séances plénières et dix-huit séances de travail.

d) Conseil de la Présidence.

Dans l'intervalle de ces séances, le Conseil de la Présidence a siégé vingt et une fois pour prendre toutes décisions utiles relatives à l'activité du CICR.

En 1953, la composition de ce Conseil a été la suivante :

MM. Paul Ruegger, président du CICR, Léopold Boissier, Frédéric Siordet, Jacques Chenevière, Dr Ernest Gloor, Martin Bodmer, René van Berchem et Rodolfo Olgiati.

e) Commissions.

Les travaux de la Commission des activités extérieures, présidée par M. Jacques Chenevière, et de la Commission juridique, que préside M. Léopold Boissier, ont été poursuivis régulièrement.

Le CICR a pris acte des études de la Commission médicale présidée par le Dr Alec Cramer pour favoriser et coordonner le travail des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et des Services de santé des armées sur le plan international.

Il a sanctionné la création d'une Commission consultative externe, chargée de le conseiller dans les questions administratives et budgétaires et en général dans les problèmes touchant aux ressources du CICR. Pour la composer, il a fait appel à :

MM. Arnold Muggli et E. Froelich, à Zurich ; Victor Gautier et André Fatio à Genève, Hans Bachmann, à Winterthour.

2. DIRECTION

Au cours de l'année, les organismes de la Direction ont agi comme par le passé, le directeur exécutif et le directeur des affaires générales assumant la responsabilité et la coordination des tâches qui font l'objet du présent rapport.

Les membres de la Direction sont :

MM. Roger Gallopin, directeur exécutif, Jean Pictet, directeur des Affaires générales, David de Traz, directeur exécutif-adjoint, Edouard de Bondeli, sous-directeur, Claude Pilloud, sous-directeur des Affaires générales.

3. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

M. Jean Duchosal, secrétaire général du CICR, a maintenu une liaison étroite avec les Gouvernements, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, et les organisations internationales tant gouvernementales que non-gouvernementales, qui s'intéressent aux questions humanitaires.

4. DÉLÉGATIONS

Le CICR a maintenu des représentations permanentes en *Afrique* (Afrique du Sud, Algérie, Maroc, Nyassaland, Rhodésie du Nord, Rhodésie du Sud) ; en *Amérique* (Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, Mexique, Pérou, Vénézuéla) ; en *Asie* (Ceylan, Corée, Hongkong, Indochine, Japon, Liban et Syrie, Malaisie, Philippines, Thaïlande) ; en *Europe* (Autriche, Espagne, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie) et en *Océanie* (Australie, Nouvelle-Zélande). Il a ainsi des délégués dans trente et un pays [1].

De plus, cinq autres pays et un territoire d'Europe, dans lesquels le CICR n'a pas de délégations, ont été visités par des missions temporaires venues de Genève, à savoir : Allemagne, Hollande, Luxembourg, Suède, Trieste, Yougoslavie.

a) Situation par régions.

En *Afrique* et en *Océanie*, les délégués du CICR sont restés en liaison étroite avec les administrations et les Croix-Rouges locales.

En *Amérique*, où le CICR a appris avec regret le décès de son représentant en Colombie, M. Adolphe Pestalozzi [2], ils ont entretenu les meilleurs rapports de travail avec les Gouvernements et les Sociétés nationales. Ils ont fait œuvre utile en ce qui concerne la diffusion des Conventions de Genève, l'échange de documentation et d'informations sociales, l'assistance aux réfugiés et apatrides.

En *Asie*, les délégués ont poursuivi leur activité humanitaire, notamment en Corée et en Indochine. L'action du CICR dans ces deux pays est examinée dans la deuxième partie du présent rapport.

Quant à l'*Europe*, le CICR a été longtemps la seule institution humanitaire internationale autorisée par les Puissances d'occupation à agir dans l'ensemble du territoire allemand où il a dû

---

[1] La liste des représentants du CICR, au 31 décembre 1953, est donnée, ci-dessous, p. 11. — [2] Voir *Revue internationale de la Croix-Rouge*, novembre 1953.

gérer sous sa responsabilité, en plus de ses actions propres, celles d'autres organisations d'entr'aide, jusqu'au jour où celles-ci ont été elles-mêmes autorisées à travailler librement.

Les délégués du CICR ont visité les détenus à Werl, à Landsberg et à Wittlich. En liaison avec la délégation à Paris, ils ont fait des démarches pour l'établissement d'un statut des prisonniers allemands devenus travailleurs civils en France. Au cours de l'année 1953, ils ont eu à s'occuper de l'assistance aux invalides, aux personnes déplacées, réfugiées et apatrides, ainsi que du regroupement des familles appartenant aux minorités ethniques d'origine allemande des pays de l'est et du sud-est européen. Des renseignements circonstanciés sur ces activités sont données au cours du présent rapport.

Certaines tâches de la délégation du CICR ayant pu être confiées à la Croix-Rouge allemande, une décision de repli a été prise, dictée par des nécessités à la fois économiques et pratiques. Après la délégation de Berlin, celle de Bad Kreuznach a été rappelée en 1953. Toutefois, des contacts réguliers ont été conservés par l'entremise d'un délégué itinérant du CICR.

En Autriche, le délégué du CICR s'est employé au regroupement des familles et des enfants appartenant aux minorités ethniques allemandes originaires d'Europe centrale et orientale et a participé à diverses actions de secours en faveur de la population.

En Espagne, la délégation de Madrid a poursuivi avec succès les démarches relatives à l'émigration et à l'établissement d'un certain nombre de personnes, dont les cas n'avaient pu être réglés par l'Organisation internationale des Réfugiés.

En Grèce, le CICR a continué son action médicale antituberculeuse et, comme les années précédentes, les personnes incarcérées à la suite de troubles ont été visitées régulièrement et secourues. En liaison avec la Croix-Rouge hellénique, la délégation a assuré la distribution de secours importants à la population victime des séismes [1].

En Yougoslavie, le CICR a envoyé à deux reprises une délégation à Belgrade. En dehors des questions d'ordre général,

---

[1] Voir, ci-dessous, p. 54.

cette délégation s'est occupée du regroupement de familles qui, grâce à la collaboration efficace de la Croix-Rouge yougoslave et à l'attitude compréhensive des autorités, a permis à 13.760 personnes appartenant à des minorités ethniques de langue allemande dites « Volksdeutsche » de rejoindre les leurs hors de Yougoslavie (et ceci en plus du transfert de près de 2000 enfants). Rappelons que le CICR s'est toujours montré prêt à coopérer à la recherche d'enfants yougoslaves en divers pays d'Europe, afin de les réunir à leurs parents en Yougoslavie [1].

En raison des modifications apportées en cours d'année à la représentation du CICR dans le monde, une nouvelle liste, mise à jour au 31 décembre 1953, en est donnée ci-après.

b) Liste des représentants du CICR [2].

AFRIQUE : Afrique centrale britannique — Rusape : *M. G. C. Senn.*
Afrique du Sud — Prétoria : *M. Henri-Philippe Junod.*
Algérie — Birkadem (Alger) : *M. Roger Vust.*
Maroc — Casablanca : *M. Camille Vautier.*

AMÉRIQUE : Argentine et Amérique latine (à l'exception des Etats figurant ci-dessous).
Buenos-Aires : *MM. Jacques de Chambrier* et *Jean-Pierre Roulet.*
Bolivie — La Paz : *M. Pablo Gacon.*
Brésil — Rio de Janeiro : *M. Eric Haegler.*
Colombie — Bogota : .....
Mexique — Mexico : *M. Alfred Behn.*
Pérou — Lima : *M. Max Reiser.*
Vénézuéla — Caracas : *M. Robert Moll.*

ASIE : Ceylan — Colombo : *M. Conrad Henri Tuetsch.*
Corée — Dr *Otto Lehner** : *MM. Nicolas Burckhardt** et *Georges Hoffmann**.

---

[1] Voir, ci-dessous, pp. 31 et 33. — [2] Ces représentants, à l'exception de ceux dont le nom est suivi d'un astéristique, ont été recrutés sur place et prêtent leur concours au CICR à titre bénévole.

ASIE : Hong-Kong — Hong-Kong : *M. Paul Blattmann.*
Indochine — Saïgon : *M. André Durand*.*
Japon — Tokio : *M. Harry Angst.*
Liban-Syrie — Beyrouth : *M. Georges Burnier.*
Malaisie — Singapour : *M. Heinrich Pfrunder.*
Philippines — Manille : *M. Joseph Bessmer.*
Thaïlande — Bangkok : *MM. Werner Salzmann, E. Dickenmann.*

EUROPE : Autriche — Vienne : *M. Guido Joubert.*
Espagne — Madrid : *M. Eric Arbenz*.*
France — Paris : *M. William Michel**, Dr *Jacques de Morsier.*
Grande-Bretagne — Londres : *M. Henry Wasmer.*
Grèce — Athènes : *M. Adrien Lambert.*
Italie — Gênes : *M. Léo Biaggi de Blasys.*
Naples : Dr *Paul Burkhard.*

OCÉANIE : Australie — Nedlands (Perth) : *M. Hans Schweizer.*
Nouvelle-Zélande — Auckland : *M. Léon Bossard.*

5. EFFECTIF DU PERSONNEL

Au 1er janvier 1953, l'effectif du personnel s'élevait à 301 personnes dont 252 à Genève. Au 31 décembre, il était de 289, dont 240 à Genève [1], 7 en d'autres villes suisses et 42 dans les délégations.

A cette dernière date, l'effectif des collaborateurs bénévoles était de 53 personnes dont 16 à Genève, 6 en d'autres villes de Suisse et 31 dans les délégations extérieures. Le CICR est conscient de tout ce qu'il doit au zèle inlassable, au dévouement et à la compétence de ce personnel dans l'accomplissement de sa tâche.

Le Service social et l'infirmière assistante sociale ont été très actifs.

[1] Si l'on tient compte du nombre des personnes employées à temps réduit cet effectif n'équivaut qu'à 212 postes entièrement rémunérés.

6. MOUVEMENT DE LA CORRESPONDANCE

Du 1er janvier au 31 décembre 1953, le CICR a enregistré à Genève 394.212 lettres, cartes, télégrammes et fiches de disparus. Ce courrier se décompose ainsi :

Courrier reçu :	119.758	lettres, cartes, télégrammes,
		78.611 fiches de disparus
Courrier expédié :	115.853	lettres, cartes, télégrammes,
		79.990 fiches de disparus
Total :	394.212	

II. — FINANCEMENT DU CICR

Les comptes de l'exercice 1953 arrêtés à fin décembre 1953, et la situation financière du CICR à cette date font l'objet des tableaux ci-après :

Tableau I. Bilan au 31 décembre 1953.

Tableau II. Compte général des dépenses et des recettes en 1953.

Tableau III. Contributions au financement régulier du CICR versées en 1953 par les Gouvernements et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge.

Tableau IV. Mouvement des réserves et provisions en 1953.

Tableau V. Résumé des prévisions de dépenses et de recettes ordinaires pour 1954.

Tableau VI. Compte général des actions de secours.

Une société fiduciaire officiellement agréée a procédé à la vérification des comptes annuels ainsi qu'en font foi les attestations figurant au bas des Tableaux I et II.